



DRRH/23-964-178 du 10/04/2023

**PREPARATION DES JURYS D'ÉVALUATION EN VUE DE LA TITULARISATION DES
PERSONNELS ENSEIGNANTS DU PREMIER DEGRE STAGIAIRES DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC
ET DU PRIVE SOUS CONTRAT**

Références : Bulletin officiel n°13 du 26 mars 2015 relatif aux modalités d'évaluation du stage et de titularisation des personnels enseignants et d'éducation de l'enseignement public - Arrêté du 1er juillet 2013 relatif au référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation

Destinataires : Mesdames et Messieurs les Directeurs académiques des services de l'Education Nationale - Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de l'Education Nationale chargés de circonscription - Madame la directrice de l'INSPÉ - Monsieur Le Directeur de l'ISFEC - Mesdames et messieurs les conseillers pédagogiques

Dossier suivi par : Mme LABERTRANDIE - chef du bureau - Tel : 04 90 27 76 25 - pole.1d84@ac-aix-marseille.fr - M. SASSI - Tel : 04 42 95 19 80 - ugo.sassi@ac-aix-marseille.fr

La présente circulaire a pour objet de présenter le calendrier des travaux préparatoires à la réunion du jury, ainsi que le rôle de chacun des acteurs participant à cette évaluation. À compter de cette session les modalités de préparation du jury se dérouleront sur le serveur académique COMPAS.

Les jurys d'évaluation se prononcent sur le fondement des référentiels de compétences prévus par les arrêtés susvisés, après avoir pris connaissance des éléments ci-après :

Pour les personnels stagiaires enseignants effectuant leur stage en écoles :

- l'avis circonstancié de l'IEN, établi sur la base d'une grille d'évaluation et après consultation du rapport du tuteur ; cet avis peut résulter d'une inspection. L'inspection est obligatoire dans les cas suivants :
 - les stagiaires pour lesquels l'avis de titularisation ou de proposition d'un contrat définitif (enseignement privé) pourrait être défavorable
 - les stagiaires en renouvellement de stage
- L'avis du chef d'établissement de l'établissement privé dans lequel le stagiaire a été affecté (pour la présente année scolaire, l'annexe utilisée à déjà fait l'objet d'une communication par les services de l'ISFEC St Cassien)
-
- L'avis de la directrice de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPÉ) ou du directeur de l'établissement d'enseignement supérieur privé chargé de la formation du maître (ISFEC ou autre)
- le cas échéant, le compte rendu de l'entretien professionnel

Le Pole 1^{er} degré – DSDEN 84 sera chargé de collationner les documents qui concernent les stagiaires de l'enseignement public pour les quatre départements de l'académie, et assurera le secrétariat et le fonctionnement des jurys.

PROCÉDURE D'INSPECTION

L'inspecteur signalera au stagiaire la date de sa visite d'inspection dans le cadre d'un accompagnement renforcé. Il pourra notamment le faire à l'aide de la notification prévue en annexe 6.

PROCÉDURE DE DÉPÔT DES AVIS ET RAPPORTS FINAUX SUR LE SERVEUR ACADÉMIQUE COMPAS



Tous les fichiers déposés sur COMPAS doivent être au format PDF.

- Les tuteurs déposeront leur rapport au **format PDF sur COMPAS le 15 AVRIL 2023** au plus tard.
- Les inspecteurs déposeront **sur COMPAS pour le 30 MAI 2023** au plus tard :
 - a/ *En cas d'avis FAVORABLE* :
 - La fiche annexe « Avis du corps d'inspection »
et la grille d'évaluation « fiche n° 11 » sur laquelle sera rédigé l'avis circonstancié
 - b/ *En cas d'avis DÉFAVORABLE* :
 - Le rapport d'inspection (OBLIGATOIRE) au format PDF
 - La fiche annexe « Avis du corps d'inspection »
et la Grille d'évaluation « fiche n° 11 » sur laquelle sera rédigé l'avis circonstancié
- La directrice de l'INSPÉ déposera les avis au format PDF, concernant les stagiaires en formation à l'INSPÉ au pour le 07 JUIN 2023 au plus tard

Les stagiaires ayant eu un avis défavorable à la titularisation consulteront leur dossier sur COMPAS. Ils seront convoqués à un entretien avec les membres du jury avant délibération.

Les professeurs stagiaires seront informés de la décision du jury via COMPAS début juillet 2023.

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, David LAZZERINI, Directeur des Relations et des Ressources Humaines

PROCÉDURE D'ACCÈS A COMPAS (tuteurs / évaluateurs) :

- Aller sur la plateforme intranet académique Estérel : <https://esterel.ac-aix-marseille.fr>
- Dans le menu recherches, taper COMPAS
- Cliquer sur le logo COMPAS
- En haut à gauche, cliquer sur l'onglet GESTION

La liste de votre / vos stagiaire(s) s'affiche.

- Cliquer sur le nom du stagiaire
- Indiquer votre avis via le menu déroulant, puis cliquer sur *Choisir un fichier* pour déposer votre / vos annexe(s) au format PDF.
- Valider

PRÉPARATION DES JURYS D'ÉVALUATION DES PERSONNELS ENSEIGNANTS
STAGIAIRES

CONCOURS RÉNOVÉ
PROFESSEUR DES ECOLES
STAGIAIRES DU PUBLIC

ANNÉE SCOLAIRE 2022 – 2023

AVIS de l'IEN

Nom et prénom du stagiaire :

.....

Établissement(s) d'exercice :

.....

- EN 1ÈRE ANNÉE DE STAGE
 EN RENOUVELLEMENT DE STAGE

Avis de l'IEN (cocher la/les case-s correspondante-s) :

FAVORABLE

DÉFAVORABLE

▶ Renouvellement de stage

▶ Licenciement

Annexe à joindre à la grille d'évaluation sur laquelle sera rédigé l'avis après consultation du rapport du tuteur. Utiliser la grille d'évaluation n°11.

NOM, prénom de l'IEN :

Signature :

Date :

Annexe 3



ANNÉE UNIVERSITAIRE 2022-2023

Bilan de la formation
AVIS DE LA DIRECTRICE DE L'INSPÉ d'Aix-Marseille

FSTG LAURÉATS DES CONCOURS DE DROIT COMMUN

Stagiaire (Nom-prénom) : Professeur des écoles Établissement d'affectation : Voie d'accès : Externe / Interne <input type="checkbox"/> 3 ^{ème} conc réservé <input type="checkbox"/> obligation d'emploi <input type="checkbox"/> Renouvellement <input type="checkbox"/> Prolongation : <input type="checkbox"/>
--

Parcours de formation adapté prescrit par la commission académique

UE du MEEF 2	UE du parcours adapté	Note	Appréciations éventuelles	Assiduité
UE 31				
UE 32				
UE 33				
UE 34				
UE 35				
UE 41				
UE 42				
UE 43				
UE 44				
UE 45				
	Moyenne générale			

Point de vue du responsable de parcours :

Nom-Prénom, parcours, option

.....
.....
.....
.....

Date :

Signature :

Avis de la directrice de l'INSPÉ d'Aix-Marseille :

Favorable

Défavorable Motif : _____

Date

Signature

Annexe 4



ANNÉE UNIVERSITAIRE 2022-2023

Bilan de la formation
AVIS DE LA DIRECTRICE DE L'INSPÉ d'Aix-Marseille

FSTG LAURÉATS DES CONCOURS DE DROIT COMMUN
FSTG à temps plein

Stagiaire (Nom-prénom) : Professeur des écoles Établissement d'affectation : Voie d'accès : Externe / Interne <input type="checkbox"/> 3 ^{ème} conc réservé <input type="checkbox"/> obligation d'emploi <input type="checkbox"/> Renouvellement <input type="checkbox"/> Prolongation : <input type="checkbox"/>
--

Modules de formation	Contenus	Évaluations et appréciations	Assiduité
Formations transversales (3 à 4 journées)	Écrit professionnel réflexif (3 à 6 pages)	Réalisé (Oui/Non) Appréciation (Favorable/Réservé/Défavorable)	
Formations spécifiques (6 à 7 journées pris en charge par les parcours)	e-portfolio : éléments représentatifs de l'activité de l'enseignant	Réalisé (Oui/Non) Appréciation (Favorable/Réservé/Défavorable)	

Point de vue du responsable de parcours :
Nom-Prénom, parcours, option

.....
.....
.....
.....

Date :

Signature :

Avis de la directrice de l'INSPÉ d'Aix-Marseille :

Favorable

Défavorable Motif : _____

Date

Signature

PRÉPARATION DES JURYS D'ÉVALUATION DES PERSONNELS ENSEIGNANTS
STAGIAIRES 1^{er} DEGRÉ

CONCOURS RÉNOVÉ
STAGIAIRES DU PUBLIC

ANNÉE SCOLAIRE 2022 – 2023

RAPPORT DU TUTEUR

Nom et prénom du stagiaire professeur des écoles :
.....

Établissement(s) d'exercice :

Nom du (ou des) tuteur(s) :

Établissement :

Ce rapport prend appui sur le référentiel de compétence publié au BO 13 du 26/03/2015 qui décline les compétences communes, et les compétences spécifiques.

1. Contexte d'exercice

2. *Compétences professionnelles acquises et non acquises.*

3. *Appréciation portée sur l'évolution de la professionnalisation.*

4. *Conclusion*

Le tuteur : (nom, date et signature)

PRÉPARATION DU JURY D'ÉVALUATION DES PERSONNELS ENSEIGNANTS
STAGIAIRES 1^{er} DEGRÉ

CONCOURS RÉNOVÉ

**NOTIFICATION D'INSPECTION
EN VUE DE TITULARISATION**

ANNÉE SCOLAIRE 2022 – 2023

Nom, prénom du stagiaire professeur des écoles :

.....

Établissement(s) d'exercice :

INSPECTION PRÉVUE LE :

de : _____ heures à _____ heures

CLASSE :

Par : _____

UN ENTRETIEN SE DÉROULERA À L'ISSUE DE L'INSPECTION

Nom, prénom du professeur stagiaire : _____

Pris connaissance le _____

Signature

Précisions relatives à l'utilisation de la grille d'évaluation

La grille d'évaluation ci-après, fondée sur le référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation, est utilisée par les différents évaluateurs qui interviennent dans le processus d'évaluation des fonctionnaires stagiaires en vue de leur titularisation. Elle a donc un caractère impératif.

Les évaluateurs sont selon les cas :

- Les Inspecteurs de l'Education Nationale
- Les conseillers pédagogiques
- Les maîtres formateurs

Elle est utilisée en autant d'exemplaires qu'il y a d'évaluateurs.

La grille présente les compétences professionnelles du référentiel précité dans sa partie grisée, ainsi que leur déclinaison sous la forme d'items caractérisant les compétences attendues à l'issue de l'année de stage.

Si le référentiel de compétences évoque la notion de progressivité dans l'acquisition des compétences, les items ci-dessous identifient plus particulièrement les savoirs théoriques et pratiques à acquérir durant l'année de stage.

L'ensemble des items a vocation à être renseignés. Toutefois, au regard des conditions d'exercice du stagiaire, certains items peuvent ne pas l'être. En tout état de cause, chaque item qui fait l'objet d'une évaluation, est renseigné par une croix dans l'une des deux colonnes et est assorti de commentaires en particulier lorsque la compétence est insuffisamment acquise.

En cas d'avis défavorable, une attention particulière doit être portée à la rédaction de l'avis motivé ou du rapport en insistant sur les compétences du référentiel insuffisamment acquises.

Compétences éducatives et pédagogiques nécessaires à la mise en œuvre de situations d'apprentissage et d'accompagnement des élèves diverses	Suffisamment acquises (1)	Insuffisamment acquises (2)
P3. Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves P4. Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves P5. Evaluer les progrès et les acquisitions des élèves CC3 Connaître les élèves et les processus d'apprentissage CC4 Prendre en compte la diversité des élèves CC5 Accompagner les élèves dans leur parcours de formation		
<ul style="list-style-type: none"> • Encadre les élèves et le groupe classe, fait preuve de vigilance à l'égard des comportements inadaptés et sait approprier le niveau d'autorité attendu à la situation • Instaure un climat serein et de confiance au sein de la classe • Encourage et valorise ses élèves • Fixe les objectifs à atteindre, les moyens d'y parvenir et donne du sens aux apprentissages. 	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> 	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
<ul style="list-style-type: none"> • Prend en compte la diversité des élèves et s'assure de l'adéquation des propositions pédagogiques avec leur niveau • Prépare en amont les séquences pédagogiques et les inscrit dans une progression réfléchie • Met en place les outils et supports d'évaluation en ciblant les compétences à évaluer • Prend en charge le suivi du travail personnel des élèves • S'appuie sur l'évaluation pour réguler sa pratique (remédiation, consolidation) 	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> 	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
Observations		

Compétences relatives à l'usage et à la maîtrise des technologies de l'information de la communication	Suffisamment acquises (1)	Insuffisamment acquises (2)
CC9. Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice de son métier		
<ul style="list-style-type: none"> • Utilise les outils numériques et réseaux mis en place dans l'établissement/l'école • Distingue les usages personnels et professionnels dans sa pratique • Est attentif à la manière dont les élèves mobilisent l'outil numérique 	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
Observations :		
Compétences d'analyse et d'adaptation de sa pratique professionnelle en tenant compte des évolutions du métier et de son environnement de travail.	Suffisamment acquises (1)	Insuffisamment acquises (2)
CC14. S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel		
<ul style="list-style-type: none"> • Prend en compte les conseils prodigués par les personnels d'encadrement et les formateurs tuteurs et s'efforce d'améliorer sa pratique • Est capable de prendre du recul et de porter une analyse réflexive sur son positionnement et ses activités 	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
Observations :		

Avis motivé :

Avis favorable à la titularisation :

Avis défavorable à la titularisation :

Qualité de l'évaluateur :

Nom :

Prénom :

Date :

Signature :

Rapport du corps d'inspection à annexer à la grille selon les situations